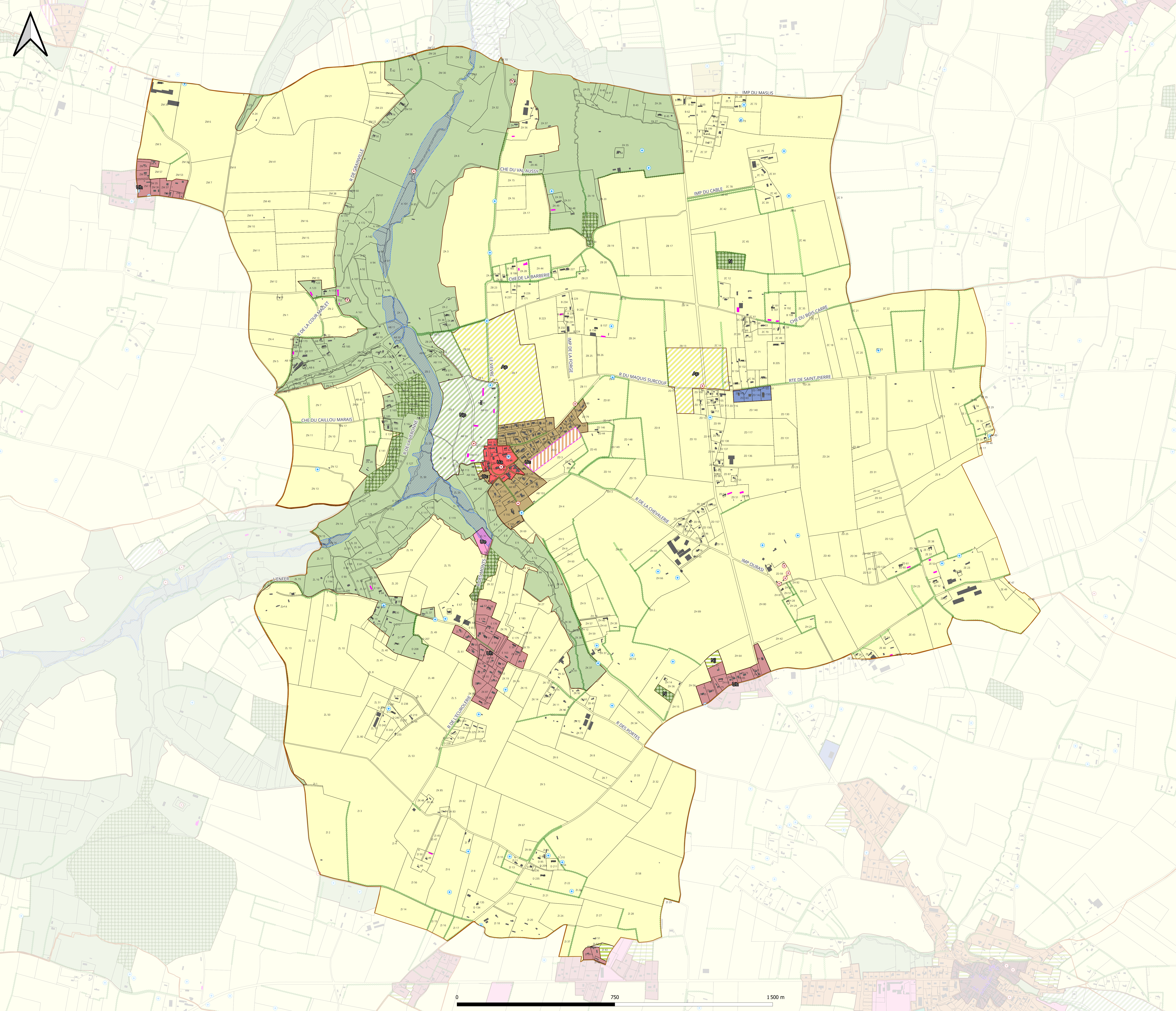




Version créée :

Croquis :

Cartographie (maîtrise) / Comm. (co-élaboré) :

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

3B. Règlement graphique

ST ETIENNE L'ALLIER

Arêté : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

Lieuvain Pays d'Auge

HABILLAGE

Bâti

Limite parcellaire

Limite communale

ZONAGE

Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)

Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait

Ue : zone urbaine à vocation d'équipements

Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle

AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)

A : zone agricole

Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères

N : zone naturelle

Nj : secteur naturel de jardin

Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Mare (L151-23 CU)

Eléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)

Eléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)

Espace Boisé Classé (L113-1 CU)

Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)

Zone humide

Le territoire de Lieuvain Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines : https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres_Lavites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure